

PIÈCES NÉCESSAIRES

I IDENTITÉ ET NATIONALITÉ:

Carte d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription

II JUSTIFICATIFS PROUVANT L'ATTACHE AVEC LA COMMUNE

1. Au titre du domicile

- Attestation accompagnant la carte vitale avec l'adresse, de moins de 3 mois (à imprimer sur le site ameli.fr)
- Attestation d'assurance habitation à une adresse située dans la commune de moins de 3 mois
- Attestation de paiement de Pôle Emploi de moins de 3 mois
- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité valide avec adresse
- Relevé de remboursement de la Sécurité Sociale ou de la Mutuelle de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation – redevance TV (ou dernier avis du percepteur)
- Facture téléphone fixe de moins de 3 mois (facture de portable, de souscription ou de résiliation non acceptées) **!! l'adresse du lieu de consommation doit être identique à celle du demandeur**
- Attestation ou facture de moins de 3 mois, au nom de l'électeur, d'eau, de gaz, d'électricité – échéancier en cours (non acceptées : facture-contrat ou de souscription ou de résiliation) **!! l'adresse du lieu de consommation doit être identique à celle du demandeur**
- Titre de pension avec adresse
- Quittance de loyer non manuscrite de moins de trois mois, émanant exclusivement d'un organisme public ou privé d'habitation, comportant :
La mention et l'adresse de l'organisme d'habitation
Le nom et le prénom du locataire
L'adresse de l'appartement ou de l'immeuble, objet de location
La période de location
- Attestation d'hébergement de moins de trois mois émanant d'un organisme : résidence universitaire, maison de retraite, ...
- Attestation de rattachement à un organisme d'accueil agréé par la Préfecture (faire preuve d'au moins 6 mois de rattachement)
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères la plus récente.

NB : un bulletin de salaire de moins de 3 mois est accepté doublé d'un autre justificatif emportant la conviction de la réalité du domicile.

Attention : Pas d'attestation d'hébergement de particulier à particulier sauf pour les majeurs de moins de 26 ans domiciliés chez leurs parents

2. Au titre de la qualité de contribuable

- 2 derniers avis d'imposition au titre des contributions directes locales
- 2 derniers avis d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

3. Au titre de la qualité de gérant de société

- Document statutaire prouvant la qualité de gérant, ou associé majoritaire ou unique d'une société depuis 2 ans au moins (liste des pièces acceptées sur service-public.fr)

NB : Les pièces au nom de l'époux(se) sont acceptées, à condition que le lien marital soit établi.